



RÉMUNÉRATION NETTE ANNUELLE



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



27 949 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

- La rémunération nette annuelle médiane de la branche est assez proche de celle du secteur (27 211 €). Elle lui est supérieure de 2,7 %.

Toutes les catégories sociales bénéficient d'un écart positif. Le maximum est atteint pour les cadres (+3 599 €).

- Par rapport à 2019, au niveau de la branche, les variations les plus importantes de la rémunération médiane sont observées pour les professions intermédiaires (- 10,3 %) et les ouvriers (+ 3 %).

Au niveau du secteur, les variations les plus marquées concernent les ouvriers (- 4,5 %) et les cadres (- 2,1 %).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)



Ompl

Catégories sociales	2019		2021		2019		2021	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Cadres	44 956	43 670	40 933	40 071	37 040	38 137		
Professions intermédiaires	31 845	28 561	26 469	26 822	23 186	24 228		
Employés	25 838	25 775	23 892	23 934	21 060	21 530		
Ouvriers	17 946	18 482	17 766	16 966	17 765	18 343		
Ensemble	27 961	27 949	26 786	27 211	23 193	24 030		

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement. Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.



Secteur juridique



Branche professionnelle

Offices de commissaires-priseurs
et sociétés de ventes volontaires
de meubles aux enchères publiques



1610 € DE PLUS PAR AN EN FAVEUR DES HOMMES

- L'effet du genre est très important sur le niveau médian de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés de la branche. Rapporté au mois, un différentiel de 134 € est observé au profit des hommes. Par rapport à 2019, ce décalage a été réduit de - 10,1 %.

- Au niveau du secteur, l'effet du genre est aussi marqué. La rémunération mensuelle médiane des hommes est supérieure de 375 €. L'écart s'est renforcé de + 4,7 % par rapport à 2019.



FAIBLE PARITÉ SALARIALE

- L'indice de parité de la branche montre un différentiel notable entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (5,6 points d'écart).

Les ouvriers constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération annuelle médiane des femmes correspond à 76,5 % de celle des hommes.

- Au niveau du secteur, l'inégalité est nettement plus importante. Néanmoins, l'indice de parité sectoriel (85,5 %) montre que, globalement, la rémunération médiane des femmes est significativement inférieure à celle des hommes.

Les cadres forment la catégorie la moins égalitaire avec une médiane des rémunérations des femmes correspondant à 83,4 % de celle des hommes.

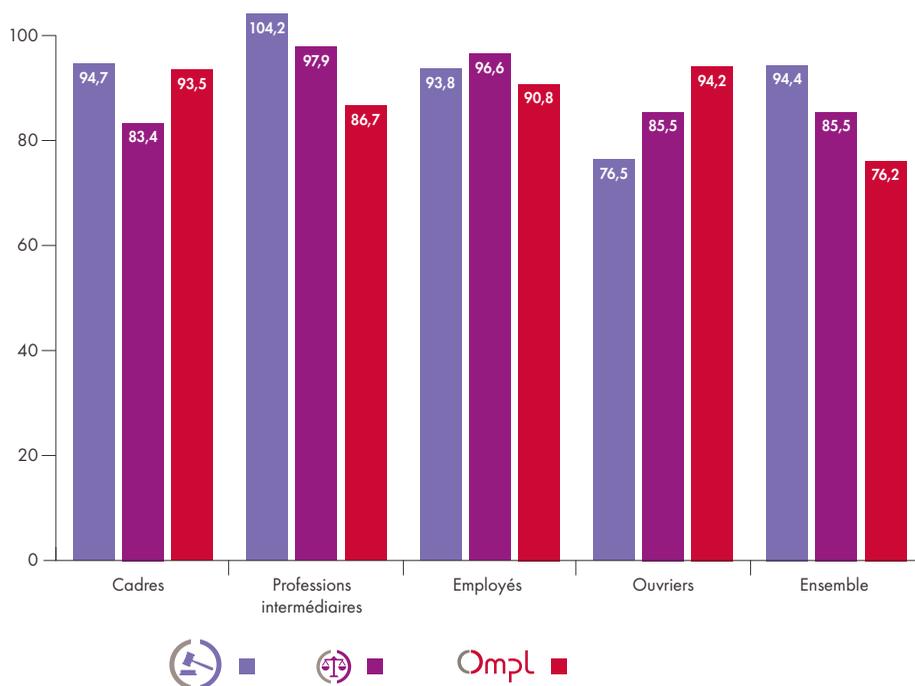
Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)



Genre	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Femmes	27 103	27 237	26 172	26 589	22 371	23 301
Hommes	28 893	28 847	30 469	31 087	29 023	30 588
Ensemble	27 961	27 949	26 786	27 211	23 193	24 030

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

Indice de parité par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DSN, 2021.



L'indice de parité F/H calculé permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice de parité F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice de parité F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.



VALORISATION DU SALAIRE AVEC L'ÂGE

- Dans la branche :
 - les 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération annuelle nette médiane supérieure de + 17,6 % à ceux de moins de 35 ans. Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire s'inverse (- 2,4 %) ;
 - par rapport à 2019, les 35 à 49 ans ont vu leur rémunération médiane progresser (+ 704 €) alors que ceux de moins de 35 ans ont connu un recul (- 492 €).
- Au niveau du secteur :
 - la rémunération médiane suit une évolution en fonction de l'âge similaire à celle de la branche. Celle des séniors est plus élevée de + 15,4 % par rapport aux jeunes et moins élevée de - 2,6 % par rapport aux salariés d'âge intermédiaire ;
 - comme pour la branche, toutes les classes d'âge ont connu une progression de leur rémunération médiane en comparaison de 2019.



DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

- En 2021, la rémunération annuelle médiane au sein de la branche varie nettement d'une région à l'autre. Elle est :
 - maximale pour l'Île-de-France (34 329 €) ;
 - minimale pour la Bourgogne-Franche-Comté (17 244 €).
- Par rapport à 2016, les variations les plus importantes de la rémunération médiane sont observées pour :
 - l'Auvergne-Rhône-Alpes, avec une très forte progression (+ 11,7 %) ;
 - la Bourgogne-Franche-Comté, caractérisée par une augmentation très marquée de + 8,1 %.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)



Tranches d'âge	2019		2021		2019		2021	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021	2019	2021
< 35 ans	25 409	24 917	23 985	24 316	20 931	21 648		
35-49 ans	29 316	30 020	28 091	28 815	23 700	24 600		
50 ans et +	30 546	29 290	27 623	28 057	24 646	25 510		
Ensemble	27 961	27 949	26 786	27 211	23 193	24 030		

Sources : Insee, DADS/DSN, 2019-2021.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)



Régions	2019		2021		2019		2021	
	2019	2021	2019	2021	2019	2021	2019	2021
Auvergne-Rhône-Alpes	22 572	25 202	25 739	26 389	23 493	24 263		
Bourgogne-Franche-Comté	15 946	17 244	23 034	23 322	22 265	22 940		
Bretagne	25 050	24 838	25 158	25 347	22 762	23 445		
Centre-Val de Loire	25 480	26 269	24 875	25 060	22 666	23 403		
Corse	ND	ND	21 414	19 698	22 571	23 496		
DOM regroupés	19 053	ND	23 756	23 739	22 098	23 051		
Grand Est	18 211	17 955	23 620	23 734	22 424	23 182		
Hauts-de-France	24 069	23 869	23 122	23 149	21 943	22 809		
Île-de-France	34 820	34 329	34 771	35 724	27 833	28 421		
Normandie	27 555	28 502	23 703	24 039	22 079	22 995		
Nouvelle-Aquitaine	23 363	23 327	23 385	23 849	22 169	23 058		
Occitanie	26 228	26 224	22 965	23 393	22 156	23 022		
Pays de la Loire	28 286	29 507	24 850	25 695	22 447	23 158		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	23 709	23 950	24 364	24 317	22 516	23 594		
Ensemble	27 961	27 949	26 786	27 211	23 193	24 030		

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.